



Centre Intercommunal d'Action Sociale
de la Communauté de Communes des Villes Soeurs

COMPTE RENDU Conseil d'Administration du 17 mars 2025

Point n°	Ordre du jour	N° de page
1	Approbation du compte rendu du dernier CA en date du 16 décembre 2024	1
2	Approbation du compte de gestion 2024	1-2
3	Approbation du compte administratif 2024	2
4	Débat d'Orientation Budgétaire	2-3
5	Approbation de la subvention exceptionnelle pour l'association Rayon de Soleil pour le projet « Différent comme tout le monde »	3-4
6	Questions et informations diverses	4

Annexe 1 : Compte rendu C Adm° du 16 décembre 2024

Annexe 2 : Compte de Gestion 2024

Annexe 3 : Compte administratif 2024

Annexe 4 : Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2024

Annexe 5 : Rapport d'Orientation Budgétaire

Etat des présences :

Etaient présents tous les 17 membres en exercice à l'exception de : Eddie Facque, Daniel Cavé, Michel Delepine, Chantal Desenclos, Florence Lemoigne, Gaëtan Pesquet et Nathalie Vasseur.

1/ Approbation du dernier compte rendu du 16 décembre 2024

Considérant la tenue du dernier conseil d'Administration du 16 décembre 2024 et la lecture de son compte rendu (Cf. Annexe),

- Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du dernier CIAS du 16 décembre 2024, par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.

2/ Approbation du compte de gestion 2024

Considérant la présentation du compte de gestion 2024, transmis par le comptable public, ce 3 mars 2025.

- Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2024 du budget principal, par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.

3/ Approbation du compte administratif 2024

BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget atteignait un volume global de **169550 €** dont **169550 € en fonctionnement** et **0 € en investissement** pour faire face aux dépenses de l'exercice 2024.

SECTION INVESTISSEMENT

Il n'a pas été prévu de compte d'investissement en 2024.

Il n'existe pas de dette à couvrir.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement 2024 a été supérieur au budget alloué en 2024 ; un résultat négatif de **-28652.30 €** en résulte. Le budget 2024 est basé sur une seule année de fonctionnement.

Les résultats précédents atteignaient -38627.35€ en 2023, -28133.43€ en 2022, +19160.81 € en 2021 et +36216.48 € en 2020.

Les charges à caractère général (chap.011 et 012) regroupent pour l'essentiel les charges suivantes :

- Frais relatifs aux mises à disposition de personnel de la CCVS (du 01/01/2024 au 31/12/2024) pour le suivi du CIAS à hauteur de 30 % d'un ETP : **13862 €**
- Frais relatif aux frais généraux (documentation, impression Pass culture, cotisations Urssaf des membres du CIAS) **1000 €**
- 62871- remboursements de frais à la collectivité de rattachement
Frais relatifs aux aides ACM (ALSH, séjours ski et été, 100 navigateurs) : **88156.29 €**
62873- remboursement aide alimentaire aux personnes bénéficiaires : **200 €**
- 611- Frais relatifs aux Pass Sortir dans les 28 ! : **3865 €**
- Remboursement subvention INCA : **21569.01 €**

- Recettes de fonctionnement
Subvention CCVS 2024 : **100000€**

- Résultat 2024 : - **28652.30 €**

Le résultat final à affecter s'élève à -28652.30 € avec baisse des recettes et avec une hausse justifiée des dépenses.

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2024 (présenté par Martine Douay), par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

4/ Débat d'orientation budgétaire.

Organisation administrative du CIAS

La convention de mise à disposition d'un agent de la CCVS est renouvelée.

Sébastien Audiger, responsable du service enfance jeunesse peut être mis à disposition sur le CIAS à hauteur de 30% maximum de son temps de travail.

L'agent bénéficie du soutien technique des services suivants de la CCVS.

	Personnel CIAS	ETP	Service	Taches
Coralie Marcassin	Comptable du CIAS	Ponctuellement	Comptabilité - finances- marchés	Traitement des versements aux familles – remboursement Pass culture
Severine Freté-Machard	Responsable service finance-comptabilité-marché	Ponctuellement	Comptabilité- finances- marchés	Suivi des finances du CIAS
Céline Placzek	DGA direction générale adjointe des moyens généraux	Ponctuellement	Direction générale adjointe des moyens généraux	Soutien dans l'élaboration des documents réglementaires
Harry Saverimoutou	Responsable service communication	Ponctuellement	Communication	Plan de communication et commande des Pass
Ines Ferreira	Animatrice numérique	Ponctuellement	Communication	Gestion du site CCVS et des pages CIAS
Xavier Deroeux	Coordinateur enfance jeunesse	Régulièrement	Services Enfance Jeunesse	Gestion des inscriptions et paiements donc déduction des aides ACM
Victorien Rasse	Coordinateur enfance jeunesse	Régulièrement	SEJ- Enfance Jeunesse	Gestion des inscriptions et paiements donc déduction des aides ACM
Nadège Réveillère	DGA direction des services à la population	Régulièrement	DGA direction services à la population	Avant l'arrivée du nouveau responsable et pour sa mise en route. De septembre 2023 à mars 2024. Gestion du Conseil d'Administration Gestion des aides Gestion des Pass Sortir dans les 28 ! Gestion des rencontres partenaires sociaux ou culturels
Sébastien Audiger	Mise à disposition (MAD)	30 % ETP (maxi)	Enfance jeunesse	Gestion du Conseil d'Administration Gestion des aides Gestion des Pass Sortir dans les 28 ! Gestion des rencontres partenaires sociaux ou culturels

Les actions du CIAS en 2024 :

- Aide financière aux familles qui utilisent l'offre de service du service enfance jeunesse de la CCVS ; soit les accueils collectifs de mineurs ACM suivants :
 - Les accueils de loisirs (ALSH) de la CCVS
 - Les séjours de vacances (SV) de la CCVS
 - Les séjours de vacances des associations conventionnées avec la CCVS dans le cadre des ACM (accueil de mineurs collectifs)
 - Le projet « 100 navigateurs »
- Aides « Pass sortir dans les 28 ! » pour permettre aux familles aux revenus modestes d'obtenir un carnet de 10 chèques à 5€ à utiliser auprès des partenaires culturels locaux.
- Aides aux soins oncologiques de support à O2S (remboursement du trop-perçu de subvention INCA)
- Aides alimentaires (CCAS)

Le CIAS rembourse à la collectivité les frais de charges générales, notamment la mise à disposition de personnel et n'a pas de budget d'investissement.

En 2024, pour son fonctionnement de base, le CIAS a bénéficié d'une subvention de **100 000€** par la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Le résultat de fonctionnement du CIAS est déficitaire à hauteur de – 28 652.30 € en 2024.

Les charges courantes relatives aux aides ont augmenté considérablement.

		BUDGET – CA	
		CHARGES COURANTES- AIDES	CHARGES A CARACTERE GENERAL
CIAS	2019	30 661.46	46 120.18
	2020	28 541.42	31 234.50
	2021	21 778.49	29 060.50
	2022	75 855.03	22 778.40
	2023	109 966.94	8 736.41
	2024	113 790.30	14 862.00

Ces différentes aides se décomposent ainsi :

- Aides aux ACM (ALSH, séjours ski et été, 100 navigateurs) : **88 156.29€**
- Aides aux Pass Sortir dans les 28 ! : **3 865.00€**
- Aides soins oncologiques de support (O2S) : **remboursement du trop-perçu : 21 569.01 €**
- Aides alimentaires CCAS : **200.00 €**

Perspectives 2025

- Maintien et augmentation des actions d'aides aux ACM ;
- Les aides aux ACM sont vouées à se maintenir une nouvelle fois au regard des déductions effectuées en 2025 (Dépense envisagée 95000€).
- Renouvellement du dispositif Pass Sortir dans les 28 ! avec 250 chéquiers (dépense envisagée 1000 €)
- Déploiement de l'Épicerie Solidaire sur les 28 communes de la CCVS porté par le Centre Social « l'Ancrage » (subvention 2025 : 120 000 €)
- Aide au projet « Différent comme tout le monde » porté par l'EVS « Rayon de Soleil » (subvention 2025 non reconductible : 4 000 €)

La subvention de la CC des Villes Sœurs 2024 (100 000€) ne suffit pas à financer ces aides. Le CIAS ayant bénéficié de 3 années de report excédentaire, peut absorber en partie la hausse des charges en 2025. La subvention de la CC des Villes Sœurs devra augmenter pour financer toutes les aides.

- **Après avoir pu en échanger autant que de besoin sur le sujet, le Conseil d'Administration prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire et valide, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention, les orientations arrêtées dans le rapport de présentation à l'appui du débat d'orientation budgétaire et sur la base desquelles le projet de budget 2025, qui leur sera ultérieurement soumis, sera établi.**

5/ Approbation de la délibération pour la subvention exceptionnelle accordée à l'association Rayon de Soleil pour le projet « Différent comme tout le monde ».

L'association Rayon de Soleil a initié un projet d'accueil des enfants en situation de handicap en partenariat avec le Pôle ressources handicap 76 (PRH 76). Les constats et besoins repérés sur le territoire sont les suivants :

- Une offre de répit insuffisante pour les familles sur le territoire de la CCVS,
- Une mobilité difficile de la population notamment des familles monoparentales,
- Un âge de diagnostic précoce supérieur à la moyenne départementale
- De taux d'équipements insuffisants
- D'une méconnaissance des dispositifs d'orientation vers le diagnostic par les familles et les professionnels de l'accueil en petite enfance

- D'une attente des accueillants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance qui fréquentent le lieu d'accueil avec des enfants en situation de handicaps et qui recherchent une forme de répit
- Des parents d'enfants à besoins particuliers qui ne fréquentent pas les lieux de socialisation, souvent par peur du regard des autres sur les difficultés de leurs enfants

Face à ces constats l'association Rayon de soleil souhaite apporter une réponse complémentaire au dispositif de répit des familles d'enfants en situation de handicap qui existe déjà sur le territoire pour développer la paire-aidance et l'accueil de tous sur un équipement de droit commun (ludothèque/espace de vie sociale).

L'association Rayon de Soleil au travers de son action « Différent comme tout le monde » souhaite ouvrir ses locaux pour un répit parental aux familles d'enfants en situation de handicap ou d'enfants avec des besoins particuliers afin de rompre leur sentiment l'isolement et pour les soutenir et contribuer à consolider la cellule familiale.

C'est ainsi que Rayon de Soleil propose des temps d'accueil sur les créneaux suivants :

- Mardi de 14h à 16h30 / Jeudi de 16h30 à 18h toutes les semaines (accueil des enfants jusqu'à 13 ans sur la ludothèque)
- 1 jeudi / mois de 14h à 16h30 (accueil des jeunes 13 - 20 ans sur l'Espace de Vie Sociale)
- 1 samedi matin de 10h à 12h / mois pour les parents (café-parents sur l'Espace de Vie Sociale)

L'expertise et le suivi est fait par le PRH76, l'équipe d'animation est sensibilisée et formée au handicap et à l'écoute active.

Le CIAS s'engage à participer au financement de l'action de l'association Rayon de Soleil par une subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Ce versement exceptionnel contribue au financement des actions menées par l'association Rayon de Soleil en ce qui concerne le projet « Différent comme tout le monde » à l'échelle des 28 communes membres de la Communauté de communes des Villes Sœurs, et non au fonctionnement global de l'association.

Le CIAS a fixé le montant de son concours financier à 4 000€ pour l'année 2025.

La subvention est allouée pour 2025 et est non renouvelable.

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la subvention exceptionnelle à hauteur de 4000 € pour l'année 2025, à l'Espace de Vie Sociale Rayon de Soleil pour le projet « Différent comme tout le monde », par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

6/Questions et informations diverses

- **Epicerie Solidaire :**

M. Audiger informe les membres du CA, de la tenue du premier Comité Technique (COTECH) de l'Epicerie Solidaire le 26 février 2025 au sein des locaux de l'Espace Social et Culturel L'Ancrage.

Les futurs prescripteurs partenaires, composés des travailleurs sociaux du territoire (CCAS, CAF, MSA, Conseils Départementaux), ont pu échanger sur les modalités de lancement du déploiement de l'Epicerie Solidaire à l'échelle des 28 communes de la CCVS, et il a été rappelé le soutien financier de la CCVS via le CIAS pour sa mise en place.

Pour rappel, le conventionnement du CIAS avec l'Espace Social et Culturel L'Ancrage, se traduit par le versement d'une subvention dont le montant est de 120 000 euros pour l'année 2025.

Les outils d'orientation et d'accompagnement des publics cibles ainsi que les supports de communication ont été présentés pour y apporter les compléments ou modifications nécessaires.

Les versions finales de ces outils seront soumises à validation lors du premier Comité de Pilotage (COPI) qui se tiendra le mercredi 2 avril 2025.

➤ Un point relatif à l'évolution du projet de déploiement de l'Epicerie Solidaire de l'Ancre aux 28 communes de la CCVS, a été proposé à l'assemblée délibérante.

- Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration :

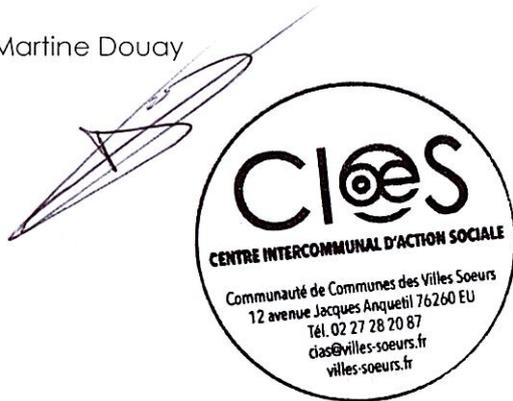
M. Audiger informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de Mme Annick Boullard, en tant que membre du CA, et représentante de l'association Forjecnor 2000 sur la thématique Insertion/Exclusion, l'association a nommé M. Gaëtan Pesquet pour la remplacer.

➤ Un point relatif à la nomination de M. Gaëtan Pesquet, en tant que représentant de Forjecnor 2000, a été proposé à l'assemblée délibérante.

Clôture à 17h05.

La Vice-Présidente

Martine Douay



La Secrétaire de séance

Doriane Osinski

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Doriane Osinski', is written in a cursive style.